



Communiqué de presse

Toulouse, le 17 juillet 2019

- Aide aux commerçants et artisans impactés par les manifestations -

Carole Delga réaffirme le soutien de la Région et présente un nouveau dispositif d'urgence

Après 8 mois de mobilisations qui ont impacté l'activité de nombreux commerces de centres-villes en Occitanie, Carole Delga a dressé devant la presse, ce mercredi 17 juillet, un point d'étape de la situation dans la région et notamment à Toulouse (conférence de presse à Montpellier, en présence d'Hussein Bourqi et Marie-Thérèse Mercier, ce jeudi 18/07 à 9h30).

Dès le début des manifestations limitant l'activité économique des commerçants, et des dégradations dans les centres-villes, la Région Occitanie a recherché, avec son partenaire bancaire BPI France, des solutions adaptées pour accompagner les professionnels impactés. Plusieurs aides ont ainsi été mises en place dès le mois de février, pour tenter de limiter l'impact de la crise. Un budget de 4,5 M€ a été dégagé, dont près de 3,3 M€ déjà mobilisés.

Soulignant la mobilisation collective avec les chambres consulaires et les représentants locaux des commerçants, la présidente de Région a également annoncé un nouveau dispositif visant à compenser la perte de chiffre d'affaires.

« A plusieurs reprises, dans les situations extrêmes, j'ai fait la démonstration de la solidarité de la Région. Les commerçants des centres-villes sont les moteurs d'une économie de proximité, source d'emploi et de cohésion. Nous nous devons de les accompagner par des aides sur-mesure et rapidement mises en œuvre. Notre mobilisation collective a permis à de nombreux commerçants et artisans de garder la tête hors de l'eau. Chiffres à l'appui, l'Occitanie compte parmi les régions les mieux préservées de la défaillance d'entreprise », a déclaré Carole Delga.

Les différentes aides détaillées dans le document remis à la presse, sont aujourd'hui ajustées afin de répondre au mieux à l'évolution du mouvement et des difficultés rencontrées par les commerçants, notamment à Toulouse, Montpellier, Nîmes, Béziers ou encore Perpignan.

« Notre volontarisme en faveur de l'emploi - première priorité régionale - et de l'attractivité de nos centres-villes a permis d'agir vite et fort. Nos mesures ont été efficaces grâce à la totale concertation mise en place avec les Chambres de Commerces, les Chambres des Métiers et les associations », a conclu la présidente de Région Carole Delga.

Face à l'inscription dans la durée de ces mouvements, les élus régionaux ont adopté récemment un **nouveau dispositif régional de subvention afin de sauvegarder le commerce de proximité**. Co-construit notamment avec les chambres consulaires, cette nouvelle aide régionale a vocation à **compenser la dégradation du chiffre d'affaires**. Sous la forme d'une subvention allant jusqu'à 15 000€, ce dispositif s'adresse aux entreprises de moins de 50 salariés ayant subi une perte minimale de 15% de chiffre d'affaires.

Toutes les informations concernant les démarches à réaliser sont à retrouver sur le site internet de la Région :
www.laregion.fr/Aides-aux-commerces-impactes

[Veillez trouver en pièce jointe la note de presse ainsi qu'un visuel.](#)

© Région Occitanie - Emmanuel Grimault

■ **Contact presse :**

Frédéric Neuman : frederic.neuman@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18
service.presse@laregion.fr